

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ



JOURNÉES FRB

« LES SCÉNARIOS DE LA BIODIVERSITÉ
À L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Compte-rendu des 2^e rencontres IPBES-GIEC
1^{er} octobre 2015

Amphithéâtre Poincaré – Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche, Paris 5^e

En partenariat avec :



INTRODUCTION

Cet atelier a été organisé par la FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) dans le cadre des « Journées FRB : les scénarios de la biodiversité à l'heure du changement climatique ». Il s'inscrivait dans la lignée d'un échange entre les experts français du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) qui s'était tenu en novembre 2014.

Le succès des premières rencontres et l'avancée des travaux de l'IPBES en 2015, dont le lancement de quatre évaluations régionales et sous-régionales, d'une évaluation thématique (sur la dégradation des terres et la restauration) et d'un guide méthodologique sur les différentes conceptualisations des valeurs de la biodiversité, donnaient matière à un nouvel échange entre les experts français participant aux plateformes internationales. Par ailleurs, le guide sur les outils et méthodologies pour l'analyse des scénarios et la modélisation de la biodiversité a été finalisé et sera examiné lors de la 4^{ème} séance plénière de l'IPBES en février 2016.

L'atelier avait pour objectifs de :

- Permettre aux participants de partager leur expérience en tant que scientifique ou représentant du gouvernement à ces institutions hybrides, entre science et politique ; et
- Encourager la collaboration scientifique entre les experts participant à l'une ou l'autre des plateformes, notamment pour l'élaboration de scénarios prenant en compte biodiversité et changements climatiques.

La discussion s'est articulée autour des points suivants :

- 1) Procédures de fonctionnement (adoption du résumé pour les décideurs et politique en matière de conflits d'intérêt), animé par Jurgis Sapijanskas (MEDDE)
- 2) Partage et intégration des scénarios socio-économiques par les communautés climat et biodiversité, animé par Franck Lecocq (INRA, GIEC) et Paul Leadley (Université Paris-Sud, GEM IPBES)
- 3) Gestion des données, informations et connaissances, animé par Catherine Laurent (INRA) et Romain Julliard (MNHN)

La FRB anime le Comité français pour l'IPBES, un organe mis en place en 2013 afin d'apporter un appui scientifique et technique aux représentants du gouvernement pour les négociations au sein de l'IPBES et de promouvoir la participation des experts français aux travaux de la plateforme. Cette structure originale parmi l'ensemble des pays membres de l'IPBES a permis de mobiliser un grand nombre d'experts français, qui constituent ainsi la nationalité la plus représentée à ce jour dans l'ensemble des groupes de travail et équipes spéciales chargés de la mise en œuvre du programme de travail 2014-2018.

Panorama de la participation des experts français au programme de travail de l'IPBES

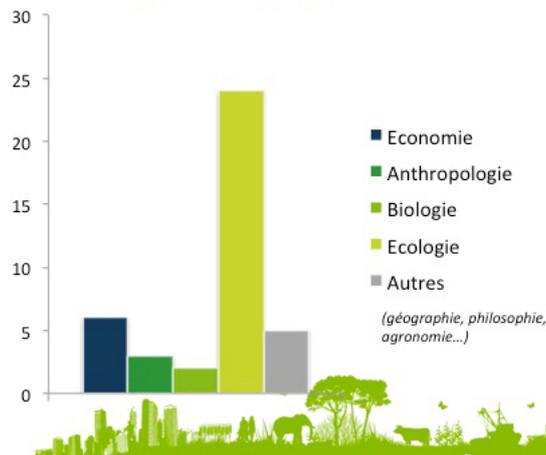
39 nominations retenues sur 123 proposées : (par comparaison, 18 pour la Chine, 14 pour les USA...)



7 experts dans plusieurs groupes et/ou équipes spéciales

7 instituts ou centres de recherche, 6 universités, 3 membres du secteur privé et un établissement public représentés

Répartition par spécialité



Equipe spéciale connaissances locales et autochtones : 2 experts



Equipe spéciale connaissances et données : 2 experts



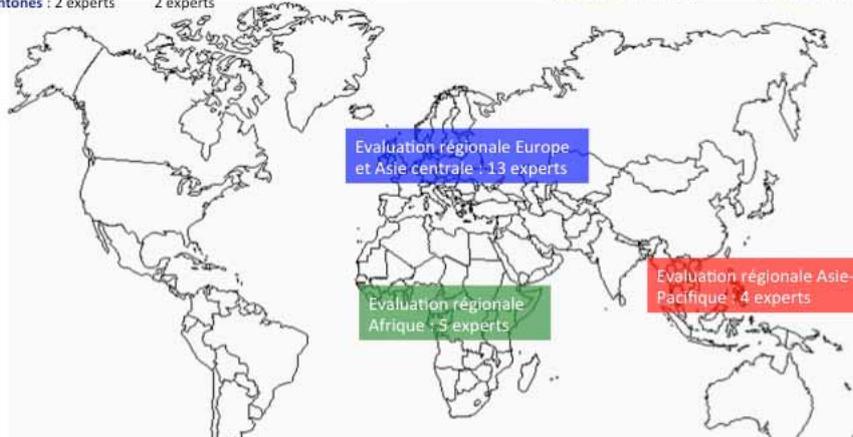
Groupe pollinisateurs : 2 experts



Groupe dégradation / restauration : 5 experts



Groupe scénarios et modèles : 3 experts



Implication (non-exhaustive) des experts français pour la production des différents livrables du programme de travail

I - LES PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

I.a. Adoption du résumé pour les décideurs

Presque toutes les productions scientifiques du GIEC comme de l'IPBES font l'objet d'un résumé à l'intention des décideurs (Summary for policy makers, SPM) rassemblant les messages clés des rapports sous-jacents en une trentaine de pages. La spécificité des SPMs tient dans leur procédure d'approbation qui consiste en un examen ligne à ligne par la plénière et donc une négociation entre gouvernements sur chaque mot.

La dernière approbation d'un SPM du GIEC (celui du Rapport du Groupe 3 en 2014) a donné lieu à une négociation difficile et à la suppression de figures et de parties du texte. Une section spéciale de Science était consacrée en juillet 2014¹ à cette session d'approbation. Entre ardents défenseurs de ce lieu d'expression et de coproduction de l'interface science-politique qui permet l'appropriation des résultats par les gouvernements et confère au GIEC tout son poids politique, et scientifiques décrivant une procédure conduisant au plus petit dénominateur commun entre les faits scientifiques et ce qui n'est pas considéré comme trop « toxique » pour les gouvernements, le débat sur les objets particuliers que sont les SPM a été ravivé.

Lors de sa troisième séance plénière en janvier 2015, l'IPBES a opté pour la même procédure d'adoption des résumés que le GIEC. Les premiers résumés pour les décideurs (rapport sur la pollinisation et les pollinisateurs associés à la production de nourriture et guide sur les scénarios et la modélisation) seront examinés en février 2016 lors de la quatrième plénière de l'IPBES. Le GIEC a déjà produit et adopté plusieurs résumés, et le mécanisme de négociation est bien rodé depuis le premier rapport d'évaluation de 1990.

Nicolas Bériot, Secrétaire général de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) du MEDDE, a décrit le processus d'adoption des résumés du GIEC auquel il a participé plusieurs fois.

- L'adoption du résumé se fait en séance plénière avec tous les gouvernements, et dure 4 jours environ. L'approbation se fait mot à mot, le texte étant projeté en anglais sur un écran face aux délégations. Il y a une traduction simultanée dans les 6 langues des Nations unies, sauf lorsque les discussions se prolongent hors des horaires de travail des interprètes. Les délégations s'expriment de manière assez libre car il n'y a pas de

journalistes dans la salle, et les modifications du texte ne sont pas attribuées à ceux qui les initient. La France considère que cette confidentialité des débats est un facteur favorable, puisqu'elle réduit –sans toutefois les éliminer complètement – les « postures ». Bien que fastidieux, ce travail est essentiel pour que le SPM fasse l'unanimité et ne puisse pas être remis en question lors des négociations dans le cadre de la convention climat. Par ailleurs, le texte final est toujours plus compréhensible pour des non-spécialistes que le projet de texte soumis en début de séance. Il est clair que tout texte est perfectible ; il est légitime d'essayer d'améliorer la lisibilité ; mais il est anormal de répartir cet effort de manière déséquilibrée sur les différents chapitres. La présidence doit user de son autorité pour un déroulement raisonnable du travail sur la durée de la session, certaines délégations pouvant a contrario volontairement freiner les discussions en début de session pour mieux obtenir ce qu'elles veulent lors du sprint final. Les sessions de nuit sont courantes mais cette dérive, si on en abuse, peut devenir néfaste pour la sérénité du travail.

- Presque toutes les discussions se passent en plénière. Il est possible de créer des groupes de contact pour avancer en parallèle. En fonction des points abordés, ceci peut être refusé par certains pays ayant de petites délégations, limitées souvent à 1 personne. La pression se ressent surtout à partir du 3e jour et pour cela une recommandation pratique est d'être logé au plus près du lieu de la plénière car les temps de repos deviennent très courts. Il est arrivé que certaines phrases ou figures soient retirées du projet de résumé pour décideurs faute de consensus, comme par exemple une carte jugée potentiellement trompeuse car basée sur des jeux de données trop lacunaires. Mais dans ce cas, le rapport sous-jacent n'est pas modifié². Des scientifiques assistent aux délibérations, ils sont systématiquement consultés et ont toujours le dernier mot.

- L'adoption en plénière est l'aboutissement d'un processus de 5 ans qui inclut déjà deux revues par les experts et les gouvernements. Il y a donc un important travail préparatoire sur le résumé en amont de la plénière, afin de ne régler que les derniers détails lors de la séance d'adoption. Il faut également une vision relativement claire des « lignes rouges » à ne pas laisser franchir, comme par exemple une figure qui doit rester dans le SPM, et tenir bon. Une concertation informelle

1 Wible, B. (2014). « IPCC lessons from Berlin ». *Science*, 345(6192), 34-34.

Victor, David G., Reyer Gerlagh, and Giovanni Baiocchi. (2014). « Getting serious about categorizing countries ». *Science*, 345(6192), 34-36.

Dubash, N. K., Kartha, S., & Fleurbaey, M. (2014). « Political implications of data presentation ». *Science*, 345(6192), 36-37

Edenhofer, O., & Minx, J. (2014). « Mapmakers and navigators, facts and values ». *Science*, 345(6192), 37-38.

2 N.B. post-réunion : Lorsque des figures ont été retirées faute de consensus, ce fut toujours à la demande d'un nombre assez important de délégations et il y avait donc « de bonnes raisons ». Il n'a pas été observé de cas où un pays isolé a imposé un retrait de figure.

avec d'autres pays peut servir en cours de séance pour tenir une position. La France vient avec une liste des observations reçues lors des consultations préalables sur le résumé, mais les pays ne sont pas tous égaux dans leurs capacités à faire ce travail de préparation.

- La prise de parole dans le débat est inégale, et certains pays interviennent parfois de manière abusive. Il semble cependant difficile d'établir une règle pour y remédier, car les gouvernements sont souverains et libres de s'exprimer quand ils le souhaitent. La France en général intervient peu et ne s'attache pas à des détails de formulation. Elle joue un rôle de facilitateur dans les discussions, elle rappelle quand c'est nécessaire les finalités de ces travaux et l'impératif d'aboutir, dans le temps imparti, à un résultat consensuel.

- Lorsqu'un point dur bloque les négociations, un groupe de contact peut être créé. Le président désigne deux personnes (un représentant d'un pays développé et d'un pays en développement) pour présider aux discussions dans une autre salle. Ils peuvent être rejoints par autant de délégués qui le souhaitent et reviennent avec une solution de texte qu'ils soumettent à la plénière. Une procédure de vote est possible mais n'a encore jamais été utilisée car elle affaiblirait la valeur du document, le consensus est primordial.

Les leçons à retenir pour le futur, aussi bien pour le GIEC que pour l'IPBES sont les suivantes :

- Il faut être particulièrement attentif à la manière dont l'information est présentée dans les figures, car elles sont en général largement reprises et diffusées.

I.b. La politique en matière de conflits d'intérêt

Cette procédure a également été adoptée lors de l'IPBES 3 alors que la crédibilité de la plateforme avait été mise en question³ suite à la nomination d'un expert de la société Syngenta et d'un expert de la société Bayer comme auteurs de l'évaluation sur la pollinisation, parmi la soixante d'experts impliqués. Les politiques en matière de conflits d'intérêt ont pour objet de protéger la légitimité, l'indépendance, l'intégrité et la crédibilité des plateformes et de leurs produits ainsi que la confiance dans leurs activités et dans les personnes qui participent directement à l'élaboration des rapports et autres produits.

La politique en matière de conflits d'intérêt du GIEC a servi de base pour les négociations au sein de l'IPBES. Les deux politiques, qui consistent en des documents

- Il faut veiller à l'intégration des préoccupations de tous les pays dès le début des travaux et au cours des 2 ou 3 ans de rédaction, afin d'éviter d'importants blocages lors de l'adoption du résumé.

- Les efforts doivent se concentrer pour améliorer le jargon scientifique pointu afin d'en faire une information claire. Ce travail doit commencer avec les rédacteurs en amont.

- Les présidents de session jouent un rôle clé pour la bonne avancée des travaux et doivent donc être choisis soigneusement.

- Certains représentants peuvent se montrer très véhéments, mais il ne faut pas céder à la pression au détriment de la science. L'argument ultime de respecter le contenu scientifique qui est présenté reste très fort ; il faut s'en servir.

- La plénière remplit également une fonction pédagogique dans la mesure où elle permet d'expliquer en cours de session les éléments du rapport qui n'ont pas été compris par certaines délégations. Le Groupe d'Experts Multidisciplinaire (GEM) et le Bureau de l'IPBES pourraient voir comment renforcer cet élément pédagogique et ainsi éviter certains obstacles à l'adoption dus au manque de connaissances techniques.

- Paul Leadley (Groupe d'experts multidisciplinaire de l'IPBES, GEM) a précisé que l'adoption des deux rapports prévus lors de l'IPBES 4 se fera au cours de deux sessions parallèles.

d'une petite dizaine de pages, sont donc, à des éléments de procédures de mise en œuvre près, quasi identiques. Les deux politiques ont les mêmes objectifs, les mêmes champs d'application (toutes les personnes impliquées, tous les produits) et la même philosophie :

- Elles reposent sur des principes, à savoir la distinction entre conflit d'intérêt potentiel⁴, conflit d'intérêt réel⁵ et partialité⁶, et non sur une liste de critères ;

- Les conflits d'intérêts potentiels sont identifiés grâce à des formulaires de déclaration qui sont examinés par une instance compétente pour déterminer si le conflit est avéré ;

- Seuls les conflits d'intérêts actuels sont considérés ;

³ Article du Monde du 1/11/2014 Pourquoi le « GIEC de la biodiversité » est mal parti

Hochkrich, A. et al. (2014) « Biodiversity reports need author rules ». Nature 516 :170

Larigauderie, A. (2015) « Pollinator assessment: IPBES responds on conflicts of interest ». Nature 517 :271

- Les formulaires et les délibérations de l'instance compétente sont confidentiels. Ils sont conservés par l'administration du GIEC ou de l'IPBES pendant 5 ans, avant d'être détruits. Les formulaires de déclaration, identiques pour les deux plateformes, doivent être remplis par toute personne impliquée dans les travaux, y compris dans les unités de soutien technique.

- On distingue le conflit d'intérêt de la partialité (bias en anglais). La partialité est gérable par la sélection d'auteurs avec une pluralité des points de vue et n'est pas un obstacle à la contribution d'un expert. Cette définition reste à la discrétion du Comité sur les conflits d'intérêt.

- Une fois la décision prise par le Comité, l'expert concerné peut demander un recours.

La politique sur les conflits d'intérêt de l'IPBES peut être vue comme plus stricte et garante d'indépendance que celle du GIEC dans la mesure où :

- Tous les cas sont examinés par le Comité sur les conflits d'intérêt, alors qu'au GIEC, le Comité ne traite des conflits d'intérêt que pour les candidats au Bureau. Le cas des auteurs est, dans la plupart des cas, uniquement examiné par le Bureau du groupe de travail ou de l'équipe spéciale dont il dépend.

- Le conflit d'intérêt n'est jamais toléré, c-à-d une personne en situation de conflit d'intérêt ne peut pas participer aux travaux de l'IPBES, tandis que le GIEC peut le tolérer pour un auteur dont la contribution est non-substituable. Dans ce cas, le conflit d'intérêt et les délibérations du Comité sont rendus publics.

- Le Comité sur les conflits d'intérêt de l'IPBES est la structure de gouvernance la plus indépendante de la plateforme, il ne comporte que 3 membres du Bureau, le reste du groupe étant constitué de 5 personnes indépendantes sélectionnées par le Bureau sur proposition des gouvernements, et d'un juriste du PNUE. Le Comité sur les conflits d'intérêt du GIEC comprend le comité exécutif du GIEC et 2 juristes (PNUE, OMM).

- Toute personne peut faire une requête pour l'examen ou le réexamen de la situation de conflit d'intérêt d'un membre de l'IPBES ou d'un expert contribuant ceci par simple courriel dûment motivé au bureau.

Les leçons que l'IPBES peut tirer de l'expérience du GIEC sont :

- Il vaut mieux se doter au plus tôt d'une procédure sur les conflits d'intérêt pour sauvegarder la crédibilité de la plateforme. Le GIEC a tâtonné pour en développer une, que l'IPBES a pu directement reprendre dans une forme aboutie.

- La participation d'experts issus du secteur privé (par exemple, une compagnie d'exploitation pétrolière) ou d'ONG n'a jusqu'ici pas posé de problème pour la rédaction des rapports, et ces experts n'ont pas empêché la formulation des recommandations. Cependant, l'échec de l'International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development illustre bien l'importance d'établir une règle pour gérer les conflits d'intérêt potentiels. L'adoption d'une telle procédure permet de faire participer tous les secteurs et renforce ainsi la portée des rapports tout en assurant leur appropriation.

- Le fait que des conflits d'intérêt se présentent n'est pas négatif en soi, au contraire : il prouve que la plateforme traite des questions importantes de société. On peut utiliser l'expression « liens d'intérêt » pour éviter la connotation négative de l'expression « conflit d'intérêt ».

Des suggestions et recommandations ont été émises par différents participants à l'atelier d'échange :

- L'IPBES pourrait se référer à la Déclaration de Singapour sur l'intégrité en recherche pour informer sa politique sur les conflits d'intérêt.

- La question de la confidentialité des formulaires de déclaration a été discutée. Malgré des propositions françaises pour rendre publics ceux-ci, la plénière IPBES a préféré conserver la confidentialité pour des raisons juridiques, mais aussi plus pragmatiquement pour éviter de mettre en place une barrière à l'entrée supplémentaire à la participation d'experts. Il a été suggéré qu'un(e) juriste accompagne la délégation française aux plénières de l'IPBES lorsque de telles questions sont débattues, la loi française étant l'une des plus protectrices de la vie privée. Bien qu'ils contiennent certaines informations personnelles, les formulaires de déclaration de conflit d'intérêt pourraient être partiellement mis en ligne.

- Si la politique en matière de conflits d'intérêts se concentre sur les experts, l'identification des sources de financements des connaissances et données utilisées dans les évaluations est également une question qui, si elle est délicate à mettre en œuvre, n'en est pas moins importante.

4 Toute circonstance susceptible d'amener une personne raisonnable à mettre en doute l'objectivité d'une personne ou à se demander si un avantage indu a été conféré.

5 Tout intérêt actuel d'une personne susceptible : a) d'altérer sensiblement [son] objectivité dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités au sein de l'IPBES/GIEC, ou b) de conférer un avantage indu à une personne ou une organisation.

6 Conception/ approche ou point de vue fermement soutenus concernant une question précise ou une série de questions / une problématique générale.

II - PARTAGE ET INTÉGRATION DES SCÉNARIOS SOCIO-ÉCONOMIQUES (SHARED SOCIO-ECONOMIC PATHWAYS, SSP) PAR LES COMMUNAUTÉS CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Le GIEC et l'IPBES ont des opportunités de travailler ensemble sur le développement de scénarios, qui sont au cœur des deux Journées FRB dans lesquelles s'inscrit cet échange. Le GIEC a désormais une longue expérience de développement de scénarios, qui sont essentiels aux travaux scientifiques et servent également à faciliter la prise de conscience de tous les acteurs sur les questions de climat et de biodiversité, y compris le grand public. Le GIEC et l'IPBES doivent travailler de concert sur les scénarios, car actuellement les scénarios concernant la politique de lutte contre les changements climatiques reflètent mal les risques pour la biodiversité (par exemple, ceux concernant le recours à la bioénergie). Parmi toutes les séries de scénarios produites ou utilisées par le GIEC, celle des SSP est probablement celle qui intéresse le plus l'IPBES car ils prennent en compte les impacts des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur d'autres éléments que le climat, telle que la biodiversité.

Les points principaux à retenir de l'expérience du GIEC sont les suivants :

- Le GIEC produit plusieurs séries de scénarios à partir de scénarios de base d'émissions de GES. Des scénarios explorent les implications en termes de climat, d'autres les impacts socio-économiques. Les SSP n'étaient pas prêts pour la publication du 5e rapport analytique du GIEC et n'ont donc pas pu être utilisés.
- La question de l'adaptation a été intégrée récemment comme axe de construction des scénarios et permet de donner une vision plus intégrée des conséquences des changements climatiques. Les scénarios révèlent entre autres qu'il faut trouver un compromis entre atténuation et adaptation, des efforts se concentrant sur l'atténuation pouvant maintenir les inégalités mondiales actuelles, tandis qu'un effort sur les capacités d'adaptation impliquerait une augmentation de la croissance et un défi plus important pour l'atténuation.
- Les modèles sous-jacents dans les scénarios sont clés pour fournir des informations chiffrées permettant au scénario de produire des résultats. Selon le modèle utilisé, les résultats peuvent être très différents. Créer des modèles demande beaucoup de ressources et relativement peu de chercheurs s'y intéressent. Il faut encourager les « clubs de modélisation » qui permettent une réflexion commune sur la structure des modèles.

- Les experts du GIEC ou de l'IPBES proposent les types de scénarios qui pourraient être intéressants pour résoudre des questions politiques. La communauté scientifique travaillant ensuite sur ces scénarios est relativement restreinte et les mêmes groupes de recherche travailleront donc sur les scénarios du GIEC et de l'IPBES à l'échelle globale. Cela assure d'ores et déjà une certaine cohérence entre les scénarios des deux plateformes.

- Il faut garder à l'esprit qu'un scénario ne peut pas refléter tous les aspects d'un enjeu : ils doivent être développés dans le but de répondre à une question très précise.

Les nouveautés introduites par l'IPBES en matière de scénarios et les défis suivants ont été identifiés au cours des échanges entre experts :

- Les scénarios de l'IPBES doivent prendre en compte beaucoup d'éléments tandis que le GIEC se concentre avant tout sur le climat. Ils seront donc plus complexes.
- Tout comme le GIEC a du mal à faire le lien entre les scénarios d'émissions (RCP) et les scénarios socio-économiques (SSP), l'IPBES sera confrontée à un défi pour faire le lien entre les scénarios des impacts climatiques sur la biodiversité et les scénarios socio-économiques.
- Le guide préliminaire sur l'utilisation des scénarios et de la modélisation dans les travaux de l'IPBES recommande que des politiques très spécifiques soient envisagées dans les scénarios, par exemple en se basant sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
- L'IPBES aura probablement besoin de sous-familles de scénarios afin d'aborder des sous objectifs (par exemple, l'impact sur la biodiversité de la conservation de 17% des zones terrestres). Les scénarios de différentes familles ne peuvent pas être comparés entre eux car leurs résultats sont trop contrastés.
- Il faut veiller à la cohérence des données utilisées dans les scénarios de l'IPBES et du GIEC (par exemple sur l'utilisation des terres), mais également à la cohérence des objectifs politiques examinés, entre ceux de la Convention climat, ceux de la CDB et les

Objectifs de Développement Durable. A noter que la CBD et l'UNESCO financent une réunion entre experts du GIEC et de l'IPBES en mars 2016 sur la question.

- A la différence du GIEC qui ne développe que des scénarios globaux, l'IPBES va décliner ses scénarios à d'autres échelles. Cela va renforcer le besoin de mobilisation des scientifiques. Le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement va aider à modéliser la biodiversité et les services écosystémiques au niveau sous-régional et national.

- L'articulation des scénarios globaux avec ceux à plus petite échelle représentera un défi car cela n'a pas encore été fait. Des projets sont en cours à l'IPBES, qui cherchent des types de scénarios offrant des résultats cohérents à différentes échelles d'étude.

- La question de l'utilisation des terres est une bonne entrée permettant de descendre à des échelles plus petites. Elle est particulièrement pertinente pour traiter des questions de biodiversité par sa dimension très géographique et est par ailleurs un des enjeux les plus urgents aussi bien pour atténuer les changements climatiques que pour enrayer la perte de biodiversité.

III - GESTION DES DONNÉES

Catherine Laurent (INRA) et Romain Julliard (MNHN) ont partagé leur expérience en tant qu'experts de l'équipe spéciale pour améliorer l'accès aux données, à l'information et aux connaissances dans le cadre du programme de travail de l'IPBES. La tâche de cette équipe est d'identifier les connaissances qui permettent d'éclairer la décision et de coordonner les différentes sources de savoir pour les intégrer aux politiques publiques. L'équipe s'est déjà réunie deux fois et a identifié les défis suivants :

- L'équipe doit traiter toutes les formes et sources de savoirs, par exemple les savoirs locaux et scientifiques. Cela pose problème pour définir une norme de qualité car différentes règles s'appliquent selon les disciplines. Catherine Laurent a souligné qu'en tant que seule représentante des sciences sociales dans l'équipe, il lui a été difficile de faire valoir l'idée que la qualité d'une donnée peut dépendre de l'objectif visé par son utilisation. Certains écologues ont tendance à considérer que la qualité d'une donnée est absolue et intangible.

- L'équipe répond à des demandes spécifiques émanant des instances de l'IPBES (par exemple, plan de gestion des données, informations et connaissances pour IPBES 4), mais les apports d'une réflexion épistémologique seraient utiles pour traiter de points relevant de ce domaine de recherche (par exemple sur les définitions de différents types de connaissances).

- La question de l'accessibilité est aussi débattue. L'équipe tend à mettre en avant l'accès libre aux données mais les experts de l'équipe « savoir locaux et autochtones » ont soulevé la question des risques

associés à cette démarche, comme la destitution des savoirs des communautés. Les principes directeurs et procédures pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux seront discutés lors de la prochaine plénière de l'IPBES. Par ailleurs, certains pays refusent de rendre leurs données publiques, ou n'en donnent l'accès qu'aux membres du monde académique.

- Il y a une forte inégalité entre les experts de pays développés qui ont accès aux grandes bases documentaires scientifiques (type Web of science, Scopus, Econlit...) via leurs institutions, et les experts des pays en voie de développement ou les experts indépendants, qui ont un accès beaucoup plus limité aux publications scientifiques. C'est un problème clé à résoudre pour que l'accès aux articles scientifiques ne soit pas un facteur discriminant pour le choix des experts.

- Les membres de l'équipe spéciale ne peuvent pas être observateurs aux réunions des équipes chargées des évaluations ou avoir accès aux pré-rapports d'évaluation pour des raisons de confidentialité, alors que cette interaction permettrait peut être de mieux ajuster le travail des équipes. Il faut voir si dans le futur le Secrétariat de l'IPBES pourrait relayer ces requêtes. Une experte membre du groupe sur la dégradation des terres a précisé que lors d'une des réunions d'auteurs, une personne par équipe spéciale était présente.

- Le besoin de connaissances scientifiques sur l'articulation entre processus sociaux et processus écologiques est criant, mais il n'y a actuellement peu de moyens pour collecter les données nécessaires.

Quelques points plus généraux sur la participation des experts aux différents travaux de l'IPBES ont été soulevés dans la discussion qui a suivie, notamment :

- Le cadre contraignant des évaluations, dont la structure et les chapitres ne peuvent pas être discutés. Le monde scientifique doit donc trouver sa propre marge de manœuvre dans cette démarche insufflée par le monde politique, démarche à laquelle les scientifiques ne sont pas habitués ;
- Les experts sont souvent confrontés à des problèmes de définition (ex : gouvernance) ;

- Les experts africains francophones sont sous-représentés ;

- La communauté scientifique doit se structurer pour que les évidences scientifiques soient établies avant le début des négociations politiques, afin que les négociations se concentrent sur les mesures à prendre.

- Les sciences sociales sont toujours peu représentées, aussi bien à l'IPBES qu'au GIEC. L'articulation des différentes disciplines pourrait faire l'objet d'une conférence qui identifierait et diffuserait des bonnes pratiques.

CONCLUSION

Cette matinée d'échanges a été intense et fructueuse. Elle a permis un véritable rapprochement et une meilleure compréhension entre les communautés politiques et scientifiques, présentant notamment les cadres de gouvernance auxquels les experts sont soumis. Sur la question des procédures d'adoption des résumés pour les décideurs et des conflits d'intérêt, l'IPBES devrait continuer à bénéficier de la longue expérience du GIEC. L'atelier a également permis aux experts de l'IPBES de faire entendre leurs besoins et recommandations pour la bonne poursuite des travaux de la plateforme, qui pourront être portés par les délégués français lors des négociations internationales.

La collaboration entre les communautés scientifiques élaborant les scénarios pour le climat et pour la biodiversité est paradoxalement favorisée par le nombre restreint de centres de recherches ayant la capacité d'élaborer les scénarios et modèles ; mais elles sont confrontées à la difficulté technique d'intégrer ces scénarios, qui reposent déjà sur une multitude de variables complexes. L'IPBES est par ailleurs pionnière dans l'élaboration de scénarios à l'échelle sous-régionale. Les scénarios doivent rester l'objet d'un important effort de recherche, afin de faire progresser leur qualité et leur fiabilité.

Le dialogue a révélé que les experts français membres des groupes de travail et équipes spéciales de l'IPBES sont particulièrement soucieux de produire des résultats d'excellente qualité et irréprochables d'un point de vue scientifique. Dans cette perspective, ils sont souvent confrontés à des défis similaires et plusieurs suggestions et recommandations pour les relever ont été formulées au cours de l'atelier.

La quatrième séance plénière de l'IPBES, qui se tiendra à Kuala Lumpur (Malaisie) en février 2016, devrait être l'occasion de voir l'opérationnalisation de plusieurs des points abordés au cours de cet atelier d'échange, avec l'adoption du résumé à l'intention des décideurs sur l'évaluation thématique sur les pollinisateurs et du guide sur l'utilisation des scénarios et modèles dans les travaux de la plateforme. Par ailleurs, les groupes d'experts et les équipes spéciales auront avancé dans leurs travaux et leur expérience pourra bénéficier aux évaluations à venir.

Les échanges ont montré la pertinence d'un format réunissant les experts IPBES entre eux, mais aussi avec les experts GIEC. Pour autant, plusieurs questions ont émergé et nécessiteraient a priori un examen plus approfondi sous la forme d'ateliers thématiques en petit groupes. Ce point pourrait être examiné par le Comité national.



© NASA



Membres
Fondateurs
de la FRB :

